

**PORTANT COMPOSITION DU JURY DU DIPLOME UNIVERSITAIRE**

**ANNEE UNIVERSITAIRE 2018-2019**

**LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE**

Vu l'article L613-2 du Code de l'Education ;

Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne ;

**ARRETE**

**Article 1 :**

La composition du jury du Diplôme Universitaire de l'UFR LCC comme suit :

**« Diplôme Universitaire International Business with French »**

**Membres du jury :**

Geoffrey HEELS, Président du jury, PRCE  
Catherine BOUTIN-AURINE, Président du jury, PRCE

Pierre FLEURY, Chargé de cours  
Caroline TARDY, Chargé de cours  
Christian LINGEMANN, Chargé de cours  
Simon MITCHELL, Chargé de cours  
Catherine VAISSE, Chargé de cours  
Mohammed TOLBA, Enseignant  
Chloé SAGNET, Enseignant

**Article 2 :**

Le Directeur Général des services de l'Université Clermont Auvergne est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand, le 19/02/019

*Par déléguation*  
Le Directeur Général des Services

Le Président de l'Université Clermont Auvergne

François PAQUIS



Mathias BERNARD

- Transmis au contrôle de légalité le 21 FEV. 2019

- Publié le 21 FEV. 2019

**Modalités de recours :** En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.